

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 210412-07)**

SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un et le douze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le six avril s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Sophie VALDAYRON, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Sophie DUFJET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHALECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Christine CAYZAC ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Eric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Denis LUTHEREAU,	Jeanne DUBOIS	Amaia ETCHALECOU

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Dans le cadre de l'exécution du Budget Communal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à affecter le résultat d'exploitation 2020 du budget principal de **3 639 886,42 €**.

Il est proposé d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation de l'exercice : excédent de la commune	3 639 886,42
Affectation obligatoire :	- 2 213 646,07
- résultat de la section investissement pour la commune	- 1 047 493,64
- Restes à réaliser de la commune (dépendances) :	
- Restes à réaliser de la commune (recettes) :	+ 926 910,61
- Affectation en réserve (1068)	2 334 229,10
- Affectation à l'excédent reporté (article 002)	1 305 657,32

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le *14/04/21*
et publication ou notification du *15/04/21*

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza



EMMANUEL ALZURI